

4.—Statistiques des hôpitaux pour psychopathes, par provinces, 1930—fin.

Enumération.	Manitoba.	Sas-katchewan.	Alberta.	Colombie Britannique.	Canada.
Nombre d'institutions.....	4	2	3	4	53
Capacité normale.....	2,098	2,200	1,710	2,685	30,557
Mouvement de la population—					
Hospitalisés (commencement de l'année).....	2,113	2,069	1,508	2,552	29,449
Premières admissions.....	416	531	352	628	7,541
Réadmissions.....	172	116	77	97	1,768
Transférés d'autres institutions.....	149	60	71	5	732
Admissions globales.....	737	707	500	730	10,041
Elargissements.....	388	305	241	421	5,200
Transférés à d'autres institutions.....	154	88	72	—	1,021
Décès.....	120	108	83	204	2,194
Séparations globales.....	662	501	396	625	8,415
Hospitalisés, (fin de l'année).....	2,188	2,275	1,612	2,657	31,075
Personnel—					
Médecins—					
Réguliers.....	15	8	11	12	141
Libres.....	1	1	1	2	42
Infirmières—					
Diplômées.....	63	4	26	25	445
Autres.....	104	92	70	124	1,538
Total, personnel.....	520	406	342	542	6,160
Recettes—					
Subventions du gouv. et des municipalités.....	\$ 933,564	530,148	1,043,620	1,886,404	10,889,283
Honoraires.....	\$ 67,249	103,008	55,870	205,111	1,774,930
Total, recettes¹.....	\$ 1,060,777	630,301	1,249,432	2,136,097	13,579,820
Débourssés—					
Salaires.....	\$ 253,827	117,917	491,175	373,391	4,215,745
Total, frais d'entretien.....	\$ 976,929	681,563	852,229	969,029	10,541,048
Nouvelles constructions et améliorations.....	\$ 90,819	58,738	394,214	1,146,883	2,640,092
Total, déboursés¹.....	\$ 1,070,510	680,302	1,246,443	2,115,912	13,453,161

¹ Comprend toutes autres recettes et dépenses.

Sous-section 3.—Orphelinats et autres institutions pour l'enfance, maisons de refuge, asiles pour incurables, etc.

Le recueil uniforme de données précises sur le nombre d'orphelins, d'enfants abandonnés et de jeunes délinquants¹ hospitalisés dans les diverses institutions n'a pu se faire que difficilement, en raison du grand nombre d'institutions et autres organismes publics, privés et religieux, qui se dévouent au bien-être de l'enfance. L'analyse préliminaire des chiffres indique qu'il n'existe pas de division bien marquée entre les catégories de travail qui s'y fait. Dans quelques provinces, les asiles des pauvres et les refuges pour vieillards et infirmes acceptent des enfants indigents. Un grand nombre d'établissements s'occupent des vieux, des faibles d'esprit, des estropiés, des incurables en même temps que des enfants. C'est pourquoi il est impossible d'effectuer une classification précise. En plus, la distinction entre les termes "enfants négligés" et "jeunes délinquants" est si vague, qu'il arrive souvent qu'une institution destinée à l'une de ces catégories s'occupe des deux. Ceci est attribuable au fait que bon nombre d'institutions pour enfants abandonnés ou négligés acceptent des sujets qui leur sont confiés par les tribunaux pour jeunes délinquants ou par les diverses sociétés de l'enfance. Le domaine principal des œuvres comportant le bien-être de l'enfance est constitué par ces institutions, mais vu l'extension rapide, en ces dernières années, des services non-institutionnels les données seraient loin d'être complètes si elles ne se rapportaient qu'aux institutions puisqu'un bon nombre parmi ces dernières, opérant en collaboration avec

¹ Les jeunes délinquants ci-dessus ne comprennent pas les adolescents âgés de moins de dix-huit ans envoyés aux écoles de correction pour contraventions à la loi. Le chapitre XXVII (pp. 924-926) traite de ceux-ci.